

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 26 février 2019

COMMUNIQUÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Réforme des lycées d'enseignement général et technologique

Le gouvernement a arrêté un projet de délibération du Congrès relatif à la réforme des lycées d'enseignement général et technologique. Cette réforme, décidée par l'État le 14 février 2018, compétent en matière de délivrance des diplômes, est mise en œuvre en Nouvelle-Calédonie, compétente en matière de carte des formations et d'organisation des enseignements.

Toutefois, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie propose une contextualisation de l'organisation des enseignements et des horaires et une adaptation des programmes. La première session du nouveau baccalauréat aura lieu en novembre-décembre 2021. Cette réforme concerne donc les élèves qui sont entrés en seconde en février 2019 en Nouvelle-Calédonie.

Mieux répondre aux besoins des élèves calédoniens

Le système éducatif calédonien a progressé depuis près de 20 ans de manière significative :

- 64 % d'une génération est désormais titulaire du baccalauréat, ils étaient 40 % en 2001 ;
- 79 % des jeunes de terminale ont obtenu un baccalauréat en 2018, ils étaient à peine 65 % en 2001 ;
- la part des mentions assez bien, bien et très bien a quasi doublé sur la même période.

Cependant, des progrès sont encore nécessaires :

- les taux de réussite aux baccalauréats restent inférieurs en 2018 de 9 points par rapport à la métropole, de 4 points par rapport à la Polynésie et de 7 points par rapport à l'académie d'Amiens (socialement comparable à la Nouvelle-Calédonie) ;
- l'origine sociale et géographique reste déterminante pour l'obtention du baccalauréat général ;
- le taux de réussite moyen en licence 1 (L1) sur les licences générales est de 26 % en 2015.

Un nouveau baccalauréat : une nouvelle organisation des enseignements, de nouveaux horaires et de nouveaux programmes

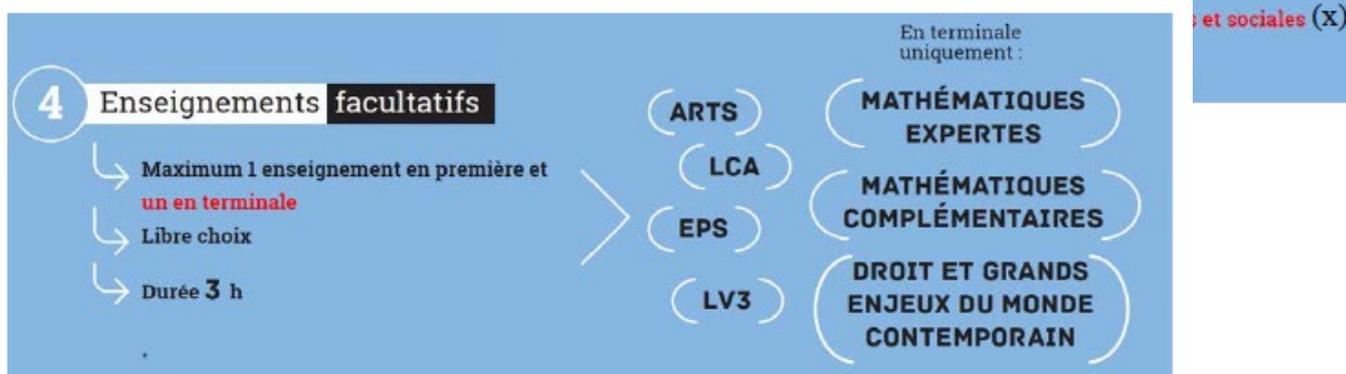
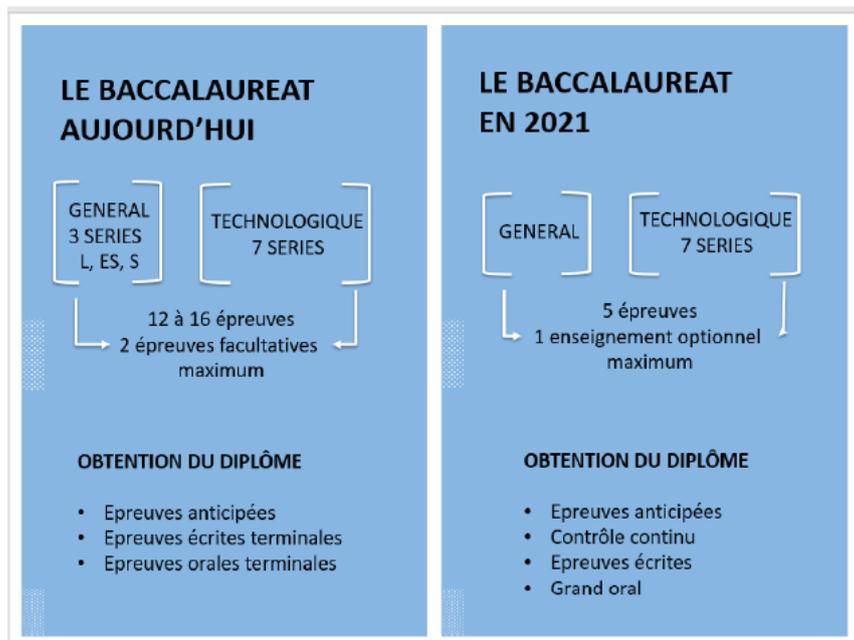
La nouvelle organisation du lycée supprime les séries en voie générale (L, ES et S) et institue à la place des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions.

Dans ce cadre, le lycée offrira trois types d'enseignements :

1) **des enseignements de tronc commun**, qui garantissent l'acquisition des savoirs fondamentaux et favorisent la réussite de chacun ;

2) **trois enseignements de spécialité**, choisis par l'élève dès la fin de la seconde (ils en délaissent un en terminale). Les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série (les séries actuelles ne changent pas) qui déterminera de fait leurs enseignements de spécialité ;

3) **des enseignements optionnels** qui permettent aux élèves de compléter leurs parcours vers l'enseignement supérieur.



Par ailleurs, des nouveaux enseignements sont mis en place :

- En 2^{de} : *sciences numériques et technologie* pour tous les élèves,
- En première et terminal : *enseignement scientifique* dans les enseignements du tronc commun et *numérique et sciences informatiques* en enseignement de spécialité.

Enfin, chaque lycéen bénéficie d'un **accompagnement personnalisé** adapté à ses besoins pour consolider notamment les acquis en français et en mathématiques.

Par ailleurs, **un temps d'aide à l'orientation** est institué, tout au long du lycée, pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur.

L'organisation des épreuves du baccalauréat s'en trouve profondément modifiée

→ Les épreuves finales représentent 60 % de la note du baccalauréat :

Comme aujourd'hui, chaque lycéen présentera une épreuve anticipée écrite et orale de français en fin de première.

En classe de terminale, il présentera quatre épreuves finales :

- deux épreuves écrites sur les enseignements de spécialité ;
- une épreuve écrite de philosophie ;
- un oral de vingt minutes préparé dès la 1^{ère} (présentation d'un projet).

→ Le contrôle continu représente 40 % de la note du baccalauréat :

- 30 % sur des épreuves communes organisées en première et terminale à partir d'une banque nationale numérique de sujets,
- 10 % pris sur les bulletins scolaires afin de valoriser la régularité du travail de l'élève.

La correction du bac est organisée par le vice-rectorat, direction générale de l'enseignement.

Adapter et contextualiser la réforme en Nouvelle-Calédonie

Dans le cadre de la réforme nationale du baccalauréat, le gouvernement propose les adaptations suivantes :

a) Davantage d'heures en accompagnement personnalisé : il est proposé que les horaires soient doublés par rapport aux horaires nationaux sur tout le temps du lycée.

b) Consolider l'identité de l'école calédonienne : un enseignement des éléments fondamentaux de la culture kanak à raison de 0,5 heure par semaine pour les trois années du lycée.

Par ailleurs, une formation aux langues kanak (Drehu, Nengone, Paicî, Ajië) devra obligatoirement être proposée. Elle sera effective dès que le nombre d'élèves est supérieur ou égal à dix. Les élèves pourront choisir de prendre une des quatre langues kanak en 2^e langue vivante (LV2) ou en enseignement optionnel (LV3). Les parcours éducatifs (civique, d'éducation artistique et culturelle et d'orientation) sont poursuivis sur les trois années du lycée.

c) Ancrer le lycée dans son environnement et l'ouvrir au monde

- Une adaptation des programmes de sciences de la vie et de la Terre, d'histoire-géographie, d'éducation morale et civique et d'arts aux spécificités de la Nouvelle-Calédonie : + 0,5 heure par semaine sur les trois années du lycée en histoire-géographie.
- Une ouverture sur les voisins anglophones de la Nouvelle-Calédonie : + 0,5 heure en langue vivante par semaine sur les trois années du lycée (en priorité pour l'anglais).
- un renforcement des compétences en mathématiques + 0,5 heure par semaine sur le cycle terminal en enseignement scientifique.

Ces renforcements de volumes horaires conduisent à une majoration des cours de 2 heures par semaine pour les élèves de seconde et 2,5 heures pour le cycle terminal comparé à la métropole. Pour ne pas alourdir l'emploi du temps des élèves, il est proposé que les enseignements optionnels soient limités à un (au lieu de deux en métropole).

d) Permettre un large choix d'enseignements de spécialité pour tous les élèves

L'ouverture de six spécialités sera mise en place dans tous les lycées : *mathématiques, physique-chimie ou sciences et vie de la Terre, sciences économiques et sociales, histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, humanités, littérature et philosophie, numérique et sciences informatiques.*

Par ailleurs, s'agissant des enseignements optionnels :

- l'enseignement optionnel proposé en première et en terminale est pris en compte dans les 10 % de la note du baccalauréat, en contrôle continu, soit moins de 1 % de la note globale du baccalauréat. L'enseignement du latin et du grec (langues et cultures de l'Antiquité) peut toutefois être choisi en deuxième option ;
- chaque lycée offrira l'enseignement optionnel *mathématiques expertes* ou *mathématiques complémentaires* et *droit et grands enjeux du monde contemporain* ;
- le seuil d'ouverture des enseignements optionnels est aussi fixé à 15 élèves sauf si la langue vivante 3 est une langue kanak, auquel cas le seuil serait fixé à 10 élèves.

* *
*